



Prescriptions cantonales concernant l'application du Plan d'études romand (PER)

Histoire 1P-4P Année scolaire 2023-2024

Cadre pédagogique

L'Histoire s'inscrit dans le domaine des Sciences humaines et sociales (SHS) du Plan d'études romand (PER), lequel développe quatre objectifs :

- faire découvrir des cultures et des modes de pensée différents à travers l'espace et le temps,
- identifier et analyser le système de relations qui unit chaque individu et chaque groupe social au monde et aux autres,
- comprendre la façon dont les sociétés se sont organisées et ont organisé leur espace, leur milieu à différents moments,
- développer des compétences civiques et culturelles, qui conduisent à exercer une citoyenneté active et responsable.

L'Histoire a pour objectifs de faire acquérir des connaissances, des concepts, des outils et des compétences indispensables à la compréhension du monde dans lequel vivent les élèves, de développer leur esprit critique et de leur donner les moyens de mettre en œuvre une citoyenneté active.

L'enseignement de l'Histoire au cycle élémentaire doit permettre à l'élève de se situer dans son contexte temporel et social proche, en mettant l'accent sur la problématisation et sur la démarche d'enquête. En **1P-2P**, l'enseignement se base sur le temps vécu ou évoqué ; il s'élargit en **3P-4P** au temps historique.

Dotation horaire du domaine Sciences humaines et sociales

1P	2P	3P	4P
2 périodes	2 périodes	2 périodes	2 périodes

L'enseignement de l'Histoire représente une partie des périodes dévolues au domaine SHS.

Programme

Les compétences du domaine SHS sont travaillées de manière équilibrée au cycle élémentaire : percevoir, décrire et classer/catégoriser, (se) repérer, (se) questionner et analyser.

En **1P-2P**, sont abordées chaque année au minimum une situation d'apprentissage en lien avec le temps vécu par les élèves et au moins une en lien avec le temps évoqué (sont comprises les fêtes et les commémorations).

En **3P-4P**, sont abordées chaque année au minimum une situation d'apprentissage en lien avec le temps vécu par les élèves et au moins une en lien avec le temps historique (sont compris les fêtes, les textes, les légendes, les objets, les bâtiments, etc.).

Le temps historique est abordé au travers de traces : témoignages, monuments, œuvres d'art, textes originaux, etc.

Enseignement du fait religieux

Prendre connaissance de la multiplicité des religions est une des composantes de l'objectif d'apprentissage SHS 12 (Histoire) : l'enseignement du fait religieux fait donc partie intégrante du cours d'Histoire*, sur la base de séquences pédagogiques en lien avec les fêtes civiles et

religieuses qui ponctuent le calendrier. En 2023-2024, six fêtes religieuses et civiles relevant d'aires culturelles différentes sont au programme en **1P-4P** : Journée internationale des droits de l'enfant, Hannoukah, Carnaval, Holi, Aïd al-Fitr, Jour de la Réformation.

* La discipline Éthique et culture religieuses, spécificité cantonale proposée dans le Plan d'études romand, n'est pas déployée à Genève.

Moyens d'enseignement

Les moyens d'enseignement romands (MER) *Géographie, Histoire, Sciences de la nature* (CIIP, 2012 et 2014) sont utilisés dans l'ensemble des classes.

La thématique liée à la découverte de la multiplicité des religions est abordée par le moyen d'enseignement *Un Monde en fêtes* (Agora/DIP, 2018).

Des ouvrages de référence attribués à la classe ou à l'école complètent ce matériel.

Les moyens d'enseignement officiels ont un statut obligatoire et peuvent être complétés par d'autres ressources pédagogiques.

Évaluation

L'évaluation en Histoire porte sur des notions et des outils, ainsi que sur la capacité des élèves à mobiliser les compétences du domaine SHS : percevoir, décrire et classer/catégoriser, (se) repérer, (se) questionner et analyser.

Géographie et Histoire font l'objet d'une seule et même appréciation (domaine SHS). En fin de **3P**, un bilan de progression est établi sur la base de l'évaluation formative. En fin de **4P**, un bilan certificatif annuel atteste du niveau de connaissances et de compétences acquis par les élèves, sous la forme d'une appréciation.

La directive [Évaluation des compétences et des connaissances des élèves](#) (D-E-DGEO-EP-SEE-12) pose le cadre de l'évaluation à l'école primaire.